

Réouverture des cabinets libéraux

Comme vous avez pu le lire, le Conseil National vient de lever sa recommandation de fermeture des cabinets libéraux. Cette réouverture ne doit toutefois pas se faire dans l'urgence et la précipitation. Le CNO vient de diffuser un « Guide de bonnes pratiques » qui recense les différentes mesures à mettre en œuvre, tant pour assurer la protection du praticien, que pour garantir au patient des soins avec une sécurité optimale (à télécharger sur ordremk.fr). La reprise devra donc être progressive, avec la mise en œuvre de protocoles très précis, et en restant dans le cadre des consignes de la DGS en ne prenant en charge que les patients urgents pour des soins non reportables. Des fiches conseils sont également à télécharger sur le site du Conseil National.

Le CRO, l'URPS-MK et l'ARS de la région Auvergne-Rhône-Alpes vont se réunir jeudi pour éventuellement affiner quelques-unes des recommandations en fonction des situations locales épidémiologiques. Si vous souhaitez ouvrir plus rapidement, soyez prudents et modérés, reprenez vos rendez-vous avec discernement, testez vos parcours patients en cabinet, votre organisation petit à petit, évaluez vos réserves en masques, produits de désinfection, gel hydro-alcoolique... Pas de précipitation : leurs avis devront être pris en compte. Ils pourront aussi mettre en avant des carences en matériels (masques, visières, etc...) et proposer des solutions ou déclencher des processus d'accès à ces matériels.

Attention : nous sommes **adultes et responsables** : une erreur, une négligence, un manquement aux règles de protection annoncées et entraînant un préjudice pour un patient signifiera la mise en responsabilité du professionnel. Il convient donc d'être prudent.

Nous rappelons ici quelques bases et petites précisions de façon non exhaustive :

- **masques** pour les kinés, secrétaires, etc. et les patients s'ils sont ensemble dans une même grande salle (+ distanciation) ;
- **limitation en qualité des patients** : réservez si possible des horaires particuliers (souvent en fin de journée) pour les patients qui présentent le moindre symptôme, à distance de ceux qui en sont dépourvus de prime abord et privilégiez les soins à domicile pour les patients fragiles (BPCO, grands neuros, grand âge, etc....) ;
- **limitation en nombre de patients** : évitez trop de patients sur des surfaces restreintes, comptez 1 patient/10 à 15 m², limitez les rencontres, croisements et attentes ;
- évitez les **balnéothérapies** même chlorées : actuellement les connaissances sont limitées sur le comportement du virus en milieu chaud et humide, les patients en balnéo sont découverts à 90%, la protection par masque en piscine est illusoire, il faut désinfecter les cabines après chaque passage, etc. ;
- **Désinfections** systématiques des tables, instruments, matériels, chaises, poignées, etc. (produits adaptés, et prouvable) ;
- **Protection de votre personnel** (hygiaphones, masques, nettoyage téléphone, claviers, etc.) ;
- **Lavage des mains** avant et après séances, de préférence devant le patient ;
- **Gants** obligatoires sur patients qui toussent, lésions cutanées du patient ou de vous -même, etc.

- **Gel hydro-alcoolique** à l'entrée du cabinet, en sortie si différente, toilettes, etc.

Le Conseil départemental de la Drôme